Novembre 2026

www.assoanch.fr

A l'attention des futurs candidates et candidats à la présidence de la république 2027

Lettre ouverte aux candidates et candidats à l'élection présidentielle

CHAMBRES D'HÔTES : COMBIEN DE TEMPS ALLEZ-VOUS ENCORE SACRIFIER NOTRE PROFESSION ?

Nous ne sommes pas des meublé de tourisme, nous sommes des professionnels du tourisme et de l'hospitalité. Nous refusons de disparaître dans l'indifférence des pouvoirs publics.

Madame, Monsieur,

L'Association Nationale des Chambres d'Hôtes (A.N.C.H.) interpelle les candidates et candidats à l'élection présidentielle sur une situation devenue inacceptable.

La France compte près de **20 000 chambres d'hôtes**, soit autant de petites entreprises familiales qui accueillent chaque année plusieurs millions de voyageurs. Plus de **60 % des exploitants exercent sous le régime de la micro-entreprise**, un statut choisi pour sa simplicité et parfaitement adapté à ces structures de très petite taille.

Les chambres d'hôtes constituent **un modèle d'hébergement unique**. Limitées par la loi de 2006 à **5 chambres et 15 personnes**, elles sont exploitées au sein de l'habitation de leurs propriétaires. Elles reposent sur une présence quotidienne, un accueil personnalisé, le petit-déjeuner inclus et, souvent, des services complémentaires qui font la richesse de l'expérience touristique française. Elles participent au maintien de la vie dans nos villages, soutiennent les commerces de proximité, valorisent les producteurs locaux et contribuent au dynamisme économique de nombreux territoires ruraux.

Pourtant, la loi Le Meur du 19 novembre 2024, destinée à réguler les meublés de tourisme, a également profondément **modifié le cadre fiscal applicable aux chambres d'hôtes**, sans tenir suffisamment compte de leur spécificité.

Une chambre d'hôtes n'est pas un logement loué à distance. C'est une présence quotidienne, un accueil permanent, des investissements importants et une relation humaine qui fait partie intégrante de la prestation.

Les conséquences sont concrètes :

- **L'abattement fiscal micro-BIC est passé de 71 % à 50 %** pour les revenus 2025.
- **Les cotisations sociales sont passées de 12,3 % à 21,2 %** pour les exploitants relevant du régime micro-social concernés.

Près de **9 points supplémentaires de cotisations sociales :** pour de petites structures familiales, c'est un véritable coup de massue. **Nous ne sommes pas des investisseurs immobiliers. Nous ne sommes pas des locations automatisées. Nous ne sommes pas responsables de la crise du logement !**

Depuis l'entrée en vigueur de cette nouvelle fiscalité au 1er janvier 2026, les conséquences ne sont plus seulement théoriques. **Chaque jour, l'ANCH est alertée de nouvelles cessations d'activité et de fermetures de chambres d'hôtes**, touchant parfois des établissements installés depuis de nombreuses années, qui ont contribué durablement à la vie touristique et économique de leur territoire.

Derrière ces fermetures, ce sont des années de travail, des investissements, des projets de vie et parfois plusieurs décennies d'accueil et de fidélité qui disparaissent. **Ce sont autant d'entreprises familiales et de lieux d'hospitalité qui risquent de ne jamais rouvrir leurs portes.**

Pourquoi notre profession doit-elle payer le prix de mesures conçues pour combattre les dérives d'un autre modèle économique ?

À force de confondre hébergement et hospitalité, les pouvoirs publics fragilisent des milliers de petites entreprises et menacent un pan du tourisme français, particulièrement dans nos territoires ruraux.

Pour ces petites entreprises familiales, ces évolutions représentent un choc économique considérable.

NOS EXIGENCES AUX FUTURS CANDIDATS À LA PRÉSIDENCE

Nous demandons des engagements clairs :

1. Rétablir un régime fiscal adapté aux chambres d'hôtes, notamment l'abattement de 71 %.
2. Revoir les conséquences sociales de la réforme et rétablir un taux de cotisations cohérent avec la réalité
3. Mettre fin à toute assimilation injustifiée avec les meublés de tourisme.
4. Simplifier les obligations administratives qui étouffent les petits exploitants.
5. Associer systématiquement les représentants de notre profession aux décisions qui concernent son avenir.

Nous ne voulons plus de promesses sur le tourisme rural et les petites entreprises. Nous voulons des actes. Les chambres d'hôtes ne demandent ni privilège, ni traitement de faveur. Elles demandent simplement que la loi reconnaisse ce qu'elles sont réellement.

→ À l'heure où chacun affirme vouloir soutenir les territoires, le tourisme durable et les petites entreprises françaises, **nous invitons chaque candidate et chaque candidat à prendre des engagements clairs en faveur de notre profession et de s'engager sur ces mesures dans son programme présidentiel.**

L'ANCH est prête à défendre ce dossier auprès de chaque équipe de campagne. Mais nous ne resterons pas silencieux face à une politique qui fragilise notre métier. Nous demandons que notre profession soit enfin reconnue et que ses spécificités soient pleinement prises en compte dans les politiques publiques

***** DÉFENDRE LES CHAMBRES D'HÔTES, C'EST DÉFENDRE UNE CERTAINE IDÉE DU TOURISME FRANCAIS : CELLE DE L'ACCUEIL, DE LA PROXIMITÉ ET DE L'HUMAIN.*****

L'Association Nationale des Chambres d'Hôtes (ANCH)
Mme Bardou **Présidente &** M. Chabannes **Vice-Président,** Contact : asso.anch@gmail.com
Contact juridique – Conseil de l'Association : +33(0) 6 66 26 68 88

